



Suite à son adhésion en 1974 à la [Convention de Ramsar](#), la Suisse a désigné 10 [réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale \(OROEM\)](#), dont 4 situées dans la Grande Cariçaie. Les réserves OROEM, ainsi que les refuges lacustres inclus dans les réserves de la Grande Cariçaie, ont pour objectif de créer des espaces exempts de dérangements pour permettre à des espèces rares et menacées d'oiseaux d'eau de nicher et d'élever leurs jeunes, d'effectuer leur changement de plumage (les canards, oiseaux primitifs, perdent simultanément toutes leurs plumes de vol et se retrouvent donc dans l'incapacité de voler pendant quelques semaines) et de se reposer et s'alimenter pendant la période hivernale.

Espèces visées

Sur 50 espèces observées régulièrement dans la Grande Cariçaie, une dizaine seulement s'approchent de l'homme. Il s'agit de la Foulque macroule, du Cygne tuberculé, du Canard colvert et parfois d'espèces plus craintives comme les Fuligules, les Nettes ou les Harles. En grands groupes hivernaux, ces dernières espèces retrouvent leur comportement craintif et s'envolent rapidement en cas de dérangement. La plupart des oiseaux sont également très craintifs pendant les périodes de nidification et de changement du plumage en été. Les réserves OROEM et refuges lacustres visent donc la protection des espèces citées plus haut, ainsi que des espèces de la famille des Hérons, le Grèbe castagneux et la Gallinule poule-d'eau par exemple.

Signalisation et surveillance

Pour atteindre leurs objectifs, les réserves naturelles ont été marquées sur le terrain avec des lignes de bouées jaunes et des panneaux d'interdiction de navigation (rouges et blancs), accompagnés de panneaux verts (voir [balisage des réserves naturelles](#)). Les réserves sont surveillées par les corps de police du lac vaudois et fribourgeois ainsi que par les surveillants des réserves. Un dépliant « Navigation et zones protégées », facile à emporter lors de sorties sur le lac, a été conçu afin de

présenter les zones de restrictions de navigation et le balisage existant.

Téléchargez le dépliant "Navigation et zones protégées" au format PDF en cliquant sur l'image ci-dessous :



Avec le navigateur Firefox, un léger défaut d'affichage du PDF survient. Si tel est le cas, vous pouvez utiliser un autre navigateur web ou télécharger le document.

Dernière modification: 19 décembre 2018